

DECRET N° 71-94/CP-CH

du 19 Mai 1971

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre National
du Dahomey

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL

Grand Maître des Ordres Nationaux,

- Vu la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
Vu l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel;
Vu la Loi n°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des lois n°s 60-26
du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant l'Ordre
National du Dahomey;
Vu le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement;
Vu le Décret n°124/PR/SGG du 11 Mars 1966, portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Dahomey;
Vu le Décret n°125/PR/SGG du 11 Mars 1966, portant nomination des mem-
bres du Conseil de l'Ordre du Dahomey;
SUR proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales
et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E

Article 1er. - Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre
National du Dahomey, au grade d'OFFICIER pour prendre rang du 20 Mai 1971

Le Médecin Lieutenant-Colonel des Hôpitaux des Armées;

LABEGORRE Jacques Jean Marcel Joseph
Médecin Chef des Services Médicaux
du Centre National Hospitalier de COTONOU (République du Dahomey)

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 19 Mai 1971

Par le Président du Conseil Prési-
dential
Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Dahomey


H. M A G A


M. S. COULIBALY

Ampliations :

PCP	4	CS	6	SGG	4
MCP	4	Ministères II		DN	I
DGAJL	2	DCCT	I	HCI	3
DEP	I	Gde Ch.	15	IAA	I
JORD	I	Dir. St.	I	Intéressé I	